

CHAPITRE 1

Les grandes étapes de la construction européenne et les différents élargissements

Depuis 1950, la question européenne figure en permanence à l'ordre du jour des agendas publics européens. Cette histoire est rythmée par l'adhésion de nouveaux États (sept vagues successives d'élargissement) et par la signature de nouveaux traités (Paris, Rome, l'Acte unique, Maastricht, Amsterdam, Nice et Lisbonne)¹.

I. 1945-1950 : les lendemains de guerre

I. L'Europe ruinée à la fin de la Seconde Guerre mondiale

Le bilan humain et matériel de la Seconde Guerre mondiale est le plus grave que l'humanité ait jamais connu. Le nombre total de victimes est estimé à près de 40 millions. L'Europe est en ruine et en proie à la confusion la plus

1. Cette partie historique est largement inspirée de la chronologie établie par le Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe (www.cvce.eu), référence multimédia sur l'histoire de l'Europe.

totale : usines et voies de communication détruites, échanges commerciaux interrompus, cheptel quasiment disparu, grande pénurie de matières premières et de biens de consommation. La découverte des charniers humains dans les camps de concentration, en 1945, semble remettre en cause les fondements spirituels et moraux de la civilisation occidentale. Comment réparer les dommages matériels et restaurer l'activité économique sur le Vieux Continent ? Comment empêcher définitivement le retour de la guerre après un conflit qui a mis l'Europe et le monde à feu et à sang ?

2. Le début de la guerre froide

La fin de la Seconde Guerre mondiale ne conduit pas à un retour à la normale mais annonce au contraire l'émergence d'un nouveau conflit, moins sanglant mais plus larvé et plus long : la guerre froide. Les conflits d'intérêts entre les deux superpuissances, les États-Unis et l'URSS, se multiplient. L'Europe, divisée en deux blocs, se trouve au centre de cet affrontement indirect. Cette opposition aboutit à une première crise majeure lors du blocus de Berlin, en juin 1948. Une atmosphère de méfiance et de peur s'installe. Cette situation confirme les prédictions de Winston Churchill qui, en mars 1946, est le premier homme d'État occidental à parler publiquement d'un « *rideau de fer* » coupant désormais l'Europe en deux.

3. La naissance de l'idée européenne

Face au bilan extrêmement lourd de la Seconde Guerre mondiale et à la nouvelle menace que constitue la guerre froide, les États d'Europe occidentale ressentent la nécessité de s'unir. Nombreux sont ceux qui prônent l'établissement d'une entité européenne autonome afin d'éviter le partage du monde en deux blocs antagonistes.

Le plan Marshall – ou Programme de rétablissement européen – marque la volonté du gouvernement des États-Unis de contribuer au rétablissement économique de l'Europe. Soucieux d'instaurer une première coopération intergouvernementale européenne, les Américains conditionnent leur aide financière à la mise au point d'un « *programme commun de relèvement et d'aide mutuelle* »². En 1948 est créée l'Organisation européenne de

2. Extrait de la déclaration du secrétaire d'État américain, George Marshall, en juin 1947.

coopération économique (OECE). Cette organisation, qui met en œuvre une des premières coopérations européennes, permet de gérer de façon concertée les fonds de l'aide américaine. S'établissent alors progressivement, entre partenaires européens, des habitudes de dialogue et de travail. L'OECE deviendra en 1961 l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)³.

En 1948, un « congrès de l'Europe » est organisé à La Haye (Pays-Bas) sous l'égide du Comité international de coordination des mouvements pour l'unification de l'Europe. Il est présidé par W. Churchill, qui, dans un discours prononcé en 1946 à l'université de Zurich, avait plaidé pour l'édification d'« *une sorte d'États-Unis d'Europe* ». Les congressistes recommandent la mise en place d'une assemblée délibérative et d'un conseil spécial européens chargés de préparer l'intégration politique et économique des pays d'Europe. Ils préconisent aussi l'adoption d'une charte des droits de l'homme et, pour en assurer l'application, la création d'une cour de justice. Ce congrès débouche sur la création, en 1949, du Conseil de l'Europe. Ce dernier a son siège permanent à Strasbourg, une ville longtemps disputée entre l'Allemagne et la France. Il est formé d'une Assemblée consultative (renommée en 1974 « Assemblée parlementaire ») et d'un Comité des ministres.

L'Assemblée du Conseil de l'Europe propose rapidement différents plans en faveur de l'unification européenne : création de divers pools européens (des transports, de la santé publique, de la production agricole), projet de marché commun européen et de coopération économique. Néanmoins, aucune de ces propositions n'aboutit car l'Assemblée ne parvient pas à mobiliser l'ensemble des États membres. Ainsi, l'incontestable utilité du Conseil de l'Europe est limitée par le fait qu'il s'agit d'une simple organisation intergouvernementale soumise au droit de veto de chaque État.

Ces initiatives, si elles démontrent une réelle volonté de coopération, se heurtent à la question majeure du processus de décision : aucun État n'est prêt à abandonner sa souveraineté.

3. L'OCDE n'est plus uniquement européenne et consacre aujourd'hui l'essentiel de son activité à promouvoir l'économie de marché et le libre-échange. Elle est surtout connue pour ses publications et ses statistiques, qui couvrent tout le champ économique et social.

👉 Important

Le Conseil de l'Europe fonctionne sur le mode « intergouvernemental » :

- d'un point de vue juridique, il n'y a pas de transfert de compétences des États vers le Conseil de l'Europe; ces derniers ne font que se concerter;
- les décisions sont prises à l'unanimité (chaque État cherche à défendre au mieux ses propres intérêts, souvent au détriment des autres États);
- l'exécution des décisions est sous la seule responsabilité des États, au travers de leurs administrations nationales.

Ce mode de fonctionnement limite l'efficacité du Conseil de l'Europe.

2. 1950-1960 : les traités fondateurs de Paris et de Rome

1. Le traité de Paris, la Communauté européenne du charbon et de l'acier et l'Europe des Six

Favorable à une intégration continentale poussée, le gouvernement français ne se satisfait pas des organisations européennes actives en 1950, à savoir le Conseil de l'Europe et l'OECE. En effet, ces institutions ne dépassent guère le niveau de la coopération intergouvernementale.

Le 9 mai 1950, Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, inspiré par Jean Monnet, propose la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Il énonce une méthode pour construire l'Europe : « *L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble. Elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait.* » Comme premier champ d'expérimentation de cette méthode, R. Schuman propose la mise en commun des ressources du charbon et de l'acier de la France et de l'Allemagne dans une organisation ouverte également aux autres pays d'Europe. Le choix de ces ressources ne doit rien au hasard. Le charbon et l'acier constituent les bases de la production industrielle mais aussi les matières premières de l'armement. Ainsi, les pays qui acceptent cette organisation ne disposent plus des moyens nécessaires pour renouveler leur arsenal et mener une nouvelle guerre les uns contre les autres.

👉 Important

La déclaration de Robert Schuman, le 9 mai 1950, est considérée comme l'acte fondateur de l'Union européenne.

Par la suite, à partir de 1985, le 9 mai est devenu la Journée de l'Europe.